

Depuis le 1er juillet 2005, les mandats de nos délégués CFDT Centraux ont été redistribués. Ci-dessous les nouvelles coordonnées des membres du bureau :



# LA LETTRE AUX ADHERENTS

## Bulletin d'information des adhérents de la CFDT Casino

MEMBRES DU BUREAU COORDINATION GROUPE	
<b>Christian GAMARRA</b> ☎ : 06.86.08.46.70	Délégué Syndical du Groupe
<b>Anne Marie COAT</b> ☎ : 06.77.93.15.51	DSC Distribution Casino France
<b>Frédérique AUGIS</b> ☎ : 04.77.37.21.61 ☎ : 04.77.45.80.12	Trésorière bureau coordination Déléguée Syndicale Casino Services
<b>Jean Marc ALLAIN</b> ☎ : 06.85.02.45.68	Représentant Syndical au CCE DCF
<b>Patrice CARBONNEL</b> ☎ : 06.62.76.15.77	Délégué Syndical du Groupe Adjoint
<b>Dany PLATEL</b> ☎ : 06.08.56.61.78	Délégué Syndical DCF – Cadres
<b>Hervé PREYNAT</b> ☎ : 06.86.63.70.77	Délégué Syndical Central Easydis
<b>Bruno MESMIN</b> ☎ : 06.76.59.72.16	Représentant Syndical CCE Easydis
<b>Jacques SOLER</b> ☎ : 06.74.41.79.48	Délégué Syndical Central Casino Cafétéria
<b>Serge NARDELLI</b> ☎ : 06.12.94.52.69	Délégué Syndical National Casino Cafétéria Représentant Syndical au CCE Cafétéria
<b>Thierry MONTION</b> ☎ : 06.72.82.65.15	Délégué Syndical Central SERCA
<b>Arnaud MUZARD</b> ☎ : 06.88.70.33.74	Représentant Syndical au CCE SERCA
<b>Dominique CARDEA</b> ☎ : 06.81.23.94.61	Déléguée Syndicale IMAGICA
<b>Thierry PERBET</b> ☎ : 06.22.05.49.48	Délégué Syndical National Gérants Petits Casino
<b>Monique TAUTELLE</b> ☎ : 06.88.08.46.70	Déléguée Syndicale Nationale R2C

### La rentrée est là !!!

Pour ceux qui ont pu en prendre, les vacances sont finis, mais pour autant les difficultés de vie au travail et hors travail que l'on connaissait avant de partir, on les retrouve en revenant.

Le moins que l'on puisse dire est que la première partie de l'année 2005 n'a pas été particulièrement favorable aux salariés de notre entreprise. Que se soit pour les augmentations de salaires directs ou de salaires liés aux primes, types : intéressement ou participation. Nos revenus, depuis plusieurs années, évoluent moins vite que l'inflation. Ce qui représente pour les salariés de notre entreprise une perte sèche du pouvoir d'achat.

De plus en plus de pression au travail, les prix de vente qui baissent et la chute de la consommation ont comme conséquences que nos patrons essayent de compenser la perte de chiffre d'affaire par plus de marchandises vendues et cela bien sûr sans redonner de bras en plus sur les rayons.

Inévitablement cela se traduit par une augmentation de la charge de travail. Pour aller encore plus loin dans ce processus, on développe des logiciels encore plus performants mais gare le jour où ils tombent en panne, c'est la catastrophe et encore plus de stress pour les salariés.

Ce mouvement qui se met en place depuis déjà plusieurs années est très inquiétant, on n'en voit pas le bout mais est ce que le bout ne serait tout simplement pas la fin de ce système de commerce de grande distribution ? En effet ce système mécontente tout le monde :

Les salariés qui sont mal payés ne peuvent plus faire le boulot qu'on leur demande et qui ne trouvent plus aucun intérêt ni aucune motivation dans le travail accompli. C'est important de se sentir bien dans son boulot !!

Les clients qui se plaignent de ne plus avoir de contacts humains et de services dans les magasins et qui trouvent bien entendu que c'est toujours trop cher. Mais le propre du client n'est il pas de se plaindre ?

Les actionnaires (Familiaux ou boursiers) qui trouvent que la distribution ne rapporte plus suffisamment !!

A cela s'ajoute un acteur supplémentaire, le gouvernement qui met une pression terrible sur les distributeurs pour inciter à la baisse des prix avec des enjeux politiques évidents que l'on ne peut pas développer ici mais qui aujourd'hui menace nos emplois comme cela c'est fait aux Pays Bas.

Déjà d'autres groupes de la grande distribution Française mettent en place des plans de sauvegarde de l'emploi basés sur le volontariat et tout ça pour gagner encore plus de productivité donc encore plus de fric pour contenter les actionnaires (Familiaux ou boursiers). Notre avenir proche ne se présente pas sous les meilleurs auspices.

Dans ce genre d'entreprise, se sont toujours les salariés qui font les frais en premier, des mesures coercitives, soit dans les emplois soit dans les salaires, soit dans les conditions de travail soit dans les trois à la fois ! Actuellement nous sommes dans les trois mesures en même temps !

Si le mouvement continue de se développer, nous aurons de plus en plus de mal à négocier des accords qui tiennent la route. La pression économique va nous entraîner vers un modèle plus proche du « hard discount », avec ce que cela comporte comme avantages sociaux revus à la baisse. La mise en place de magasins du genre « Toulouse Basso-Cambo » ou « Boissy St Leger » (Hyper-Discounts) ne présage rien de bon pour nos emplois ou nos statuts individuels et/ou collectifs.

La facilité aujourd'hui pour les gens qui travaillent dans la grande distribution est de changer de boîte en espérant trouver mieux ailleurs. Mais nous le savons que trop, ailleurs c'est la même chose....

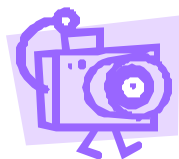
Consultez notre site :



[cfdtcasino.com](http://cfdtcasino.com)

☎ : 04.77.32.88.24 — 📠 : 04.77.49.15.69  
cfdtcasino@wanadoo.fr

## La situation d'Imagica se résume comme ceci :



Tous les salariés vivent une angoisse quotidienne face aux difficultés actuelles du secteur de la photographie, face à la baisse de clientèle et à la fermeture de nombreux concurrents.

Pour « remonter le moral ! », les trois premiers salaires de notre grille de classification sont maintenant = LE SMIC, cela concerne les trois quart des salariés ( pour la plupart très qualifiés !).

Les patrons de la photo n'ont pas voulu rehausser les niveaux de salaire et malgré notre détermination à le réclamer auprès de notre Direction, nous entendons déjà la réponse fatale : RIEN, ZERO !! Mais faites des efforts si vous voulez garder vos emplois !

*Dominique CARDEA  
Déléguée Syndicale IMAGICA*

## **La société Casino Cafétéria se porte bien... Les salariés un peu moins ??**

Plus de pause depuis le 1 mars. Une prime NAO depuis le 1 juillet. Bientôt une Mutuelle obligatoire qui contrairement à ce que l'on veut nous faire croire ressemble à la Mutuelle obligatoire de Casino Distribution (les magasins). Le financement pour la part direction en est totalement différent, à savoir : 55% part salariale, 45% part patronale, sauf que dans la part patronale est déduite la somme d'environ 240 000 euros. Subvention allouée par le CCE, ce qui s'appelle un accord GAGNANT ?

Ceci pour l'actualité négo Caf. Pour le volet social, restructuration suite... La direction générale amplifie et accélère la mise en œuvre de la restructuration, annonce concernant 12 établissements, (cessions, fermetures, mise en LGF) ceci concerne environ 200 salariés qui risquent de perdre au minimum les avantages acquis au pire leur emploi !!!

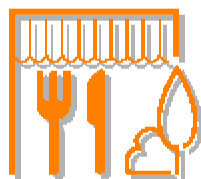
**Caf de Châlons Nord** : Après prise de contact et plusieurs déplacements sur ce site, le dossier se constitue.

Il s'avère que les problèmes rencontrés par la salariée s'apparente à du harcèlement racial et moral avec peut-être une extension sur d'autres salariés, ce qui nous semble très grave. Après avoir interpellé la direction sur le sujet, aucune réaction de leur part, dépôt de plainte en gendarmerie qui eux s'intéressent au dossier, une stratégie est mise en place, une partie des salariés ce constitue en section, une déléguée sans appartenance prend l'étiquette CFDT. A ce jour, le dossier est dans les mains du procureur de la république, le syndicat de Châlons, l'union départementale ainsi que la Fédération des Services CFDT soutiennent le dossier. Affaire à suivre...

Pour notre part les dossiers suivent leur cour, LGF, entrave, élections, négo, pour la coordination l'équipe CFDT Casino Cafétéria remercie Jean Louis pour tout ce qu'il a apporté à la CFDT Casino et souhaite la bienvenue à Christian dans sa nouvelle fonction de Délégué Syndical de Groupe.

*Pour la CFDT Casino Cafétéria  
Jacques SOLER DSC CFDT.*

**Dernière minute : Cour d'Appel de Lyon, le 29 septembre 2005, rendu de jugement concernant l'appel du délit d'entrave au CCE : le DRH Casino Cafétéria est condamné. !!! Nul n'est au dessus des lois, le droit s'applique à tous y compris à CASINO.**



## **VENDEURS VOLES—ACTIVITES PENALISEES**

### **Stop au tripatouillage contre-productif !**

D'après nos contrats de travail, les gueltes sont un pourcentage du prix de vente TTC des produits, fixé en fonction de la marge.

Alors comment expliquer qu'en cours de mois, sur des produits déjà en stock et sans modification de leur prix de vente, les gueltes puissent

1. Il y a manifestement une entourloupe pour éviter de payer les vendeurs comme ils devraient l'être. Comment qualifier cela : carambouille ? Fraude ? Arnaque ? Escroquerie ? Vol ?

2. Il y a aussi, de la part de la direction, une violation des clauses des contrats de travail qu'elle a rédigés et signés.

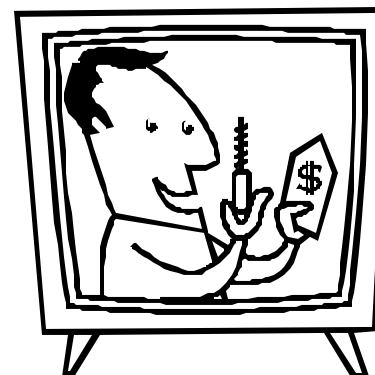
3. Le code civil (art.1134) exige une exécution de bonne foi des contrats (ce qui n'est manifestement pas le cas) et frappe de nullité les applications sous condition « potestative », c'est-à-dire où un des contractants « manipule » abusivement les éléments contractuels (art. 1174).

A ces abus répétés depuis des années, la direction ajoute aujourd'hui, celui d'imposer la signature d'une note de service sensée protéger les vendeurs. Soyons sérieux : si les vendeurs ont besoin d'être protégés, c'est contre la direction elle-même et ses agissements malhonnêtes.

Ces abus ne pèsent pas seulement sur la rémunération des vendeurs, mais affectent aussi l'activité de l'entreprise, les chiffres et volumes réalisés. Se voyant pénalisés de manière abusive dans leur rémunération, beaucoup de vendeurs lèvent le pied : à quoi bon se fatiguer pour finalement n'être payé qu'au minimum de grille.

Croyant gagner par ses tripatouillages, la direction fait en réalité perdre beaucoup d'argent à la société et au groupe casino.

**Rockefeller disait qu'une société qui paie mal ses vendeurs est une société qui perd de l'argent. A méditer...**



## **GERANTS SUPERETTES**



La CFDT a signé un accord pour augmenter les minima garantis à partir du 1er juillet 2005. Ils passent à 1 315 € pour les gérances 1ère catégorie (1 gérant) et à 1 890 € pour les 2ème catégorie (2 co-gérants).

Cette signature permet de maintenir le pouvoir d'achat (tant bien que mal) pour les gérants au minima. Mais nous ne sommes pas pour autant satisfaits.

Les heures de travail ne sont pas pour autant rémunérées au SMIC dans bien des cas et il faudra encore des négociations pour y arriver.

1 890 €uros pour deux c'est un salaire de travailleurs pauvres, il suffit d'aller faire un crédit à votre banque et de montrer sa fiche de paie pour comprendre.

Le pouvoir d'achat des français est en panne depuis plusieurs années et cela se ressent très fortement sur les chiffres d'affaires donc sur nos commissions.

Mais cela a aussi des incidences sur le comportement de nos responsables. De nombreux gérants démissionnent suite aux pressions subies et au manque de considération.

Il ne sert à rien de harceler les gérants, cela ne fera monter les chiffres d'affaires. Il serait plus judicieux que d'employer nos forces pour faire des plans commerciaux, d'aider les gérants à être compétitifs par rapport à la concurrence et d'améliorer les statuts pour permettre à tous d'avoir une vie décente.

